

FONDS DE DOTATION FIDES

271 rue de Belleville – 75019 Paris

Fonds de dotation régi par loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie

SIRET : 900 151 416 00014

APE : 94.99Z

RNF : 075-FDD-00518-07

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Établis conformément au règlement ANC n° 2018-06

relatif aux comptes annuels des fonds de dotation

Documents constituant les comptes annuels :

- Bilan
 - Compte de résultat
 - Tableau de variation des fonds propres
 - Annexe
-

I. BILAN

(en euros — exercice clos le 31 décembre 2025)

ACTIF

Postes	N° compte	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Comptes courants bancaires	512 100	31 169,74	22 194,32
Comptes à terme	512 1xx	250 000,00	250 000,00
Intérêts courus sur placements	518	15 105,48	6 905,48
Total Trésorerie et équivalents		296 275,22	279 099,80
TOTAL ACTIF		296 275,22	279 099,80

PASSIF

Postes	N° compte	31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres			
Dotation consommptible - Dons	108 110	187 037,40	187 037,40
Dotation consommptible - Mécénat	108 120	100 000,00	90 000,00
Q/P dotation consommptible virée en résultat	108 900	5 612,82	(794,60)
Total Fonds propres		292 650,22	276 242,80
Dettes			
Charges à payer	448 600 468 600	3 625,00	2 857,00
Total Dettes		3 625,00	2 857,00
TOTAL PASSIF		296 275,22	279 099,80

II. COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros — exercice clos le 31 décembre 2025)

CHARGES

Postes	N° compte	Exercice 2025	Exercice 2024
Frais de gestion			
Honoraires - Commissaire aux comptes	622 100	0,00	1 200,00
Services bancaires	627 000	62,64	73,56
Total Frais de gestion		62,64	1 273,56
Emplois réalisés (missions sociales)			
Contributions versées - Parcours santé LVS	658 200	0,00	1 000,00
Contributions versées - ADRA	658 300	1 500,00	0,00
Total Emplois réalisés		1 500,00	1 000,00
Quote-part de dotation consommable employée			
Q/P dotation consommable reprise en résultat	653 200	6 407,42	2 974,92
Total Q/P dotation		6 407,42	2 974,92
Impôts sur les revenus de capitaux mobiliers	695 000	1 968,00	1 657,00
TOTAL CHARGES		9 938,06	6 905,48

PRODUITS

Postes	N° compte	Exercice 2025	Exercice 2024
Ressources provenant de la gestion financière			
Revenus des CAT	763 000	9 938,06	6 905,48
Total Ressources financières		9 938,06	6 905,48
TOTAL PRODUITS		9 938,06	6 905,48
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		0,00	0,00

III. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

(en euros)

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, le tableau ci-après présente les mouvements intervenus sur les fonds propres au cours des exercices 2024 et 2025. Le fonds de dotation consomme sa dotation.

Libellé	Dotation consomptible	Q/P dotation virée en résultat	Total Fonds propres
Solde au 01/01/2024	277 037,40	(3 769,52)	273 267,88
Mouvements de l'exercice 2024			
Nouveaux apports reçus	0,00		
Q/P dotation consomptible virée en résultat		2 974,92	2 974,92
Résultat de l'exercice 2024			0,00
Solde au 31/12/2024	277 037,40	(794,60)	276 242,80
Mouvements de l'exercice 2025			
Nouvel apport reçu - Mécénat	10 000,00		10 000,00
Q/P dotation consomptible virée en résultat		6 407,42	6 407,42
Résultat de l'exercice 2025			0,00
Solde au 31/12/2025	287 037,40	5 612,82	292 650,22

Note : Le solde débiteur du compte 108 900 au 31/12/2024 (794,60 €) traduit un décalage temporaire entre les emplois réalisés et les virements de dotation consomptible actés comptablement au cours de cet exercice. Ce solde a été résorbé au 31/12/2025 par les virements de l'exercice 2025.

IV. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Note 1 — Objet et moyens d'action

• **Objet (article 2 des statuts)**

Le fonds de dotation a pour objet de soutenir et de conduire toutes missions d'intérêt général et notamment celles :

- à caractère éducatif, en favorisant le développement et le soutien à l'éducation ;
- à caractère social, en favorisant le développement et le soutien de projets, initiatives, structures d'accueil et d'associations de solidarité sociale ;
- à caractère culturel, en favorisant le développement et le soutien de projets visant à préserver le patrimoine culturel et à favoriser l'accès à la culture ;
- à caractère humanitaire, en favorisant le développement et le soutien de toutes actions humanitaires en France ou à l'étranger.

Le fonds de dotation pourra promouvoir et favoriser le développement d'événements et d'animations permettant de collecter des fonds destinés à participer au financement d'activités d'intérêt général visées aux alinéas ci-dessus.

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, le fonds de dotation développe, en France et à l'étranger, toute action contribuant à apporter un soutien ponctuel, qu'il soit financier, matériel, ou adapté à une demande ciblée, à tout projet venant en aide aux populations vulnérables et précaires, en particulier dans les pays dits « fragiles ».

Dans cette perspective, le fonds de dotation intervenant en qualité de structure opérationnelle ou de distribution auprès d'organismes d'intérêt général, participe au financement de structures ou de projets sociaux, humanitaires, voire éducatifs, dont la réalisation favorisera sa mission d'intérêt général.

• **MOYENS D'ACTION (article 3 des statuts)**

Afin de mettre en œuvre son objet social, le fonds pourra, notamment :

- financer et favoriser le développement de toute œuvre participant à son objet ;
- développer des partenariats avec tout organisme développant des activités similaires ou connexes ;
- procéder par tous les moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet du fonds ;
- soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet ;
- favoriser l'emploi de ses actifs au profit d'œuvres exerçant des activités conformes à son objet ;
- prêter, louer et mettre à disposition les moyens nécessaires dans le cadre de projets conformes à son objet ;
- organiser des colloques, séminaires, congrès et formations en vue de favoriser le développement de ses activités et de celles des organismes d'intérêt général qu'il entend soutenir ;
- éditer toutes publications et autres documents d'information.

Note 2 — Principes, règles et méthodes comptables

L'exercice clos le 31/12/2025 fait ressortir un total du bilan de 296 275 euros et un compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 0 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Le cas échéant les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- **Créances**

Le cas échéant les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **Fonds dédiés et reportés**

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : néant.

- **Dotations consommables**

Conformément à l'article 214-2 du règlement ANC 2018-06, les dotations consommables sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des fonds propres. La consommation de la dotation consommable d'un exercice s'effectue à posteriori et correspond à la dernière écriture passée en fin d'exercice. L'effet induit de cette disposition entraîne la présentation d'un compte de résultat « sans résultat » à la clôture de l'exercice.

- **Régime fiscal**

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. Seuls les revenus de capitaux mobiliers sont imposés au taux de 24%.

- **Commissaire aux comptes :**

Le fonds de dotation n'a pas à nommer de commissaire aux comptes car il est en deçà du seuil de certification de 10 000 euros de ses ressources en fin d'exercice. Les dons et libéralités reçus affectés à la dotation n'entrent pas dans les ressources pour l'appréciation du seuil de 10 000 €.

Note 3 — Détail des placements de trésorerie

Placement	Échéance	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Compte courant - Crédit Mutuel	Disponible	31 169,74	22 194,32
CAT 1 MyMoneyBank 24M	24 mois	100 000,00	100 000,00
CAT 2 MyMoneyBank 24M	24 mois	100 000,00	100 000,00
CAT 3 Crédit Mutuel 12M	12 mois	50 000,00	50 000,00
Total placements		281 169,74	272 194,32
Intérêts courus sur placements	—	15 105,48	6 905,48
Total trésorerie et équivalents		296 275,22	279 099,80

Note 4 — Dotation consommable

Origine de la dotation	Montant 31/12/2025	Montant 31/12/2024
Dons (compte 108 110)	187 037,40	187 037,40
Mécénat (compte 108 120)	100 000,00	90 000,00
Total dotation consommable brute	287 037,40	277 037,40
Dont viré en résultat depuis l'origine (compte 108 900)	5 612,82	(794,60)
Dotation consommable nette restant disponible	292 650,22	276 242,80

Au cours de l'exercice 2025, un nouvel apport en mécénat de 10 000 € a été reçu (portant le compte 108 120 de 90 000 € à 100 000 €). La quote-part de dotation consommable virée en résultat au titre de l'exercice 2025 s'élève à 6 407,42 €, permettant de financer les emplois de l'exercice.

Note 5 — Tableau de suivi des emplois et des ressources

Postes	Exercice 2025	Exercice 2024
RESSOURCES		
Dotation consommable virée en résultat (Q/P)	6 407,42	2 974,92
Revenus financiers	9 938,06	6 905,48
Total Ressources	16 345,48	9 880,40
EMPLOIS		
Missions sociales (contributions versées)	1 500,00	1 000,00
Frais de fonctionnement et de gestion	2 030,64	2 930,56
Q/P dotation consommable reprise en résultat	6 407,42	2 974,92
Total Emplois	9 938,06	6 905,48
Solde (Ressources - Emplois)	6 407,42	2 974,92

Le solde de 6 407,42 € (2024 : 2 974,92 €) correspond à la quote-part de dotation consommable virée en résultat pour couvrir les emplois de l'exercice après absorption de l'ensemble des produits financiers perçus.

Note 6 — Détail des dettes

Nature de la dette	31/12/2025	31/12/2024
Charges à payer	3 625,00	2 857,00
Total Dettes	3 625,00	2 857,00

Les dettes sont toutes à court terme (moins d'un an). Il n'existe aucune dette financière.

Arrêté et approbation des comptes

Les présents comptes annuels, composés du bilan, du compte de résultat, du tableau de variation des fonds propres et de l'annexe, ont été arrêtés dans le rapport d'activités 2025 et approuvés par le Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2026.
